

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 19285 Numéro SIREN : 434 582 870 Nom ou dénomination : 31 JUIN FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2024 sous le numéro de dépôt 15704

09 FEV. 2024

Sous le N°

15704 H

31 JUIN FILMS
Société par actions simplifiée
au capital de 45 000 euros
Siège social : 21 rue de Paradis 75010 Paris
434 582 870 RCS Paris

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale et après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 22 314 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 22 314 euros.

Prélèvement sur les réserves :

- Prélèvement sur les autres réserves, soit 9 265 euros

Affectation

Dividendes :

- A titre de dividendes soit 31 579 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 3 275 994 euros et celui des réserves à 3 009 676 euros.

EB

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le Président
Monsieur Emmanuel BARRAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E Barraux', with a horizontal line drawn underneath it.

31 JUIN FILMS
Société par actions simplifiée
au capital de 45 000 euros
Siège social : 21 rue de Paradis 75010 Paris
434 582 870 RCS Paris

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

Le 30 juin 2023, à 14 heures, les associés de la Société 31 JUIN FILMS se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 21 rue de Paradis 75010 Paris, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 20/06/2023.

Monsieur Emmanuel BARRAUX préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Commissaire aux comptes absent ne participant pas à l'assemblée :

- HERMESIANE, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, ne participe pas à l'assemblée et est excusé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 600 actions.

Le Président de Séance constate que le quorum prévu par l'article 20.3 des statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Compte tenu de l'ordre du jour de l'assemblée et de la nature des délibérations proposées, cette feuille de présence mentionne également l'identité des associés participant à l'assemblée par visioconférence, dans les conditions prévues par les statuts de la société, qui sont réputés présents.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce; approbation de ces conventions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

EB

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale et après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 22 314 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 22 314 euros.

Prélèvement sur les réserves :

- Prélèvement sur les autres réserves, soit 9 265 euros

Affectation

Dividendes :

- A titre de dividendes soit 31 579 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 3 275 994 euros et celui des réserves à 3 009 676 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

EB

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de Séance
Monsieur Emmanuel BARRAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Barraux', with a horizontal line drawn underneath it.

31 JUIN FILMS
Société par actions simplifiée
au capital de 45 000 euros
Siège social : 21 rue de Paradis 75010 Paris
434 582 870 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 22 314 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 22 314 euros.

Prélèvement sur les réserves :

- Prélèvement sur les autres réserves, soit 9 265 euros

Affectation

Dividendes :

- A titre de dividendes soit 31 579 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 3 275 994 euros et celui des réserves à 3 009 676 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Monsieur Emmanuel BARRAUX



31 JUIN FILMS
Société par actions simplifiée
au capital de 45 000 euros
Siège social : 21 rue de Paradis 75010 Paris
434 582 870 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31/12/2022

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La société a livré un long métrage au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la Société sont correctes.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, nous vous informons que l'exercice écoulé a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires HT de 1 704 159 euros contre 10 623 481 euros pour l'exercice précédent.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le montant total des produits d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 6 171 913 euros contre 14 382 276 euros pour l'exercice précédent.

Le montant total des dotations aux amortissements et provisions pour l'exercice écoulé s'est élevé à 2 632 819 euros contre 12 113 038 euros pour l'exercice précédent.

EB

Le montant total des charges d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 6 746 543 euros contre 14 810 742 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation pour l'exercice écoulé s'établit à -574 631 euros contre -428 466 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous informons que l'effectif salarié moyen de la Société au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 1 salariés contre 1 salariés pour l'exercice précédent.

Le montant total des traitements et salaires pour l'exercice écoulé s'est élevé à 1 437 914 euros contre 817 951 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales pour l'exercice écoulé s'est élevé à 681 094 euros contre 310 738 euros pour l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

RESULTAT FINANCIER

Le montant total des produits financiers pour l'exercice écoulé s'est élevé à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant total des charges financières pour l'exercice écoulé s'est élevé à 35 057 euros contre 39 370 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat financier pour l'exercice écoulé s'établit à -35 057 euros contre -39 370 euros pour l'exercice précédent.

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Le résultat courant avant impôts de l'exercice écoulé ressort ainsi à -609 687 euros contre -467 836 euros pour l'exercice précédent.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le montant total des produits exceptionnels pour l'exercice écoulé s'est élevé à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant total des charges exceptionnelles pour l'exercice écoulé s'est élevé à 12 838 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -12 838 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Le crédit d'impôt de l'exercice écoulé s'est élevé à 644 840 euros contre 205 399 euros pour l'exercice précédent.

RESULTAT NET

Ainsi, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 22 314 euros contre une perte de -262 437 euros au titre de l'exercice précédent.

BILAN

Au 31/12/2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 12 729 034 euros contre 13 049 684 euros pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 22 314 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 22 314 euros.

Prélèvement sur les réserves :

- Prélèvement sur les autres réserves, soit 9 265 euros

Affectation

Dividendes :

- A titre de dividendes soit 31 579 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 3 275 994 euros et celui des réserves à 3 009 676 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires » et de frais généraux non déductibles, tels que visés aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux associés, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit code.

Le Président
Monsieur Emmanuel BARRAUX



EXPERTS WILSON

Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

31 JUIN FILMS

21 RUE PARADIS

75009 PARIS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

EXPERTS WILSON Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris
S.A.R.L. au capital de 99 990 euros R.C.S. PARIS n° B 421 298 522
Siège social : 104 rue d'amsterdam - 75009 PARIS

Certifié conforme à l'original
E. Barents

SOMMAIRE

Bilan	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Compte de Résultat	7
Annexe	9
Immobilisations	14
Amortissements	15
Provisions Inscrites au Bilan	16
Etat des Echéances des Créances et Dettes	17
Charges à Payer	18
Produits et avoirs à recevoir	19
Capital social	20
Charges et Produits Constatés d'Avance	21

BILAN

EB

BILAN ACTIF

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39 208 402	38 668 402	540 000	1 051 139
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 716 404		3 716 404	2 814 808
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 295	4 295		566
Autres immobilisations corporelles	38 518	21 224	17 294	1 612
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 000		18 000	92 888
Actif immobilisé	42 985 619	38 693 921	4 291 698	3 961 012
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	388 715		388 715	554 344
Autres créances	2 413 682	23 356	2 390 327	2 296 915
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
<i>Dont actions propres</i>				
Disponibilités	5 640 030		5 640 030	6 182 356
Charges constatées d'avance	18 265		18 265	55 058
Actif circulant	8 460 692	23 356	8 437 336	9 088 672
Frais d'émission d'emprunts à étaier				
Primo de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	51 446 311	38 717 276	12 729 034	13 049 684

EB

BILAN PASSIF

Passif		
Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	45 000	45 000
<i>Dont versé</i>	45 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 918	4 918
Ecarts de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	4 500	4 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
<i>Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours</i>		
Autres réserves	3 014 441	3 562 878
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 314	(262 437)
Subventions d'investissement	216 400	843 905
Provisions réglementées		
Capitaux propres	3 307 573	4 198 764
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	262 000	298 750
Autres fonds propres	262 000	298 750
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 594 224	5 495 733
Emprunts et dettes financières divers		1 496 478
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 349 725	429 287
Dettes fiscales et sociales	178 642	203 581
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 010	740 274
Produits constatés d'avance	31 860	186 818
Dettes	9 159 461	8 552 171
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	12 729 024	13 049 634

EB

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 704 159		1 704 159	10 623 481
Chiffre d'affaires net	1 704 159		1 704 159	10 623 481
Production stockée				
Production immobilisée			3 347 138	1 998 667
Subventions d'exploitation			872 269	1 295 548
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			27 790	23 021
Autres produits			220 557	441 559
Produits d'exploitation			6 171 912	14 382 276
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 095 619	1 039 356
Impôts, taxes et versements assimilés			52 756	88 027
Salaires et traitements			1 437 914	817 951
Charges sociales			681 094	310 738
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 156 866	12 113 038
Dotations aux provisions immobilisations			452 597	
Dotations aux provisions sur actif circulant			23 356	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			846 341	441 632
Charges d'exploitation			6 746 543	14 810 741
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(574 631)	(428 466)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			35 057	39 370
Différences négatives de change				

EB

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	35 057	39 370
RÉSULTAT FINANCIER	(35 057)	(39 370)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(609 687)	(467 836)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 838	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	12 838	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(12 838)	
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		
Impôt sur les bénéfices	(644 840)	(205 399)
TOTAL DES PRODUITS	6 171 912	14 332 276
TOTAL DES CHARGES	6 149 598	14 644 713
BÉNÉFICE OU Perte	22 314	(262 437)

EB

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice de la société, clos au **31/12/2022** d'une durée de 12 mois,
Sauf indication contraire, les montants indiqués dans l'annexe sont exprimés en euros.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et au compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits marquants de l'exercice

La société a livré un long métrage cette année

Evénements postérieurs à la clôture :

Néant

Changement de méthode d'évaluation comptable

Aucun changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode d'estimation comptable

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément au Règlement ANC 2014-03 de l'autorité des normes comptables à jour des règlements complémentaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des actifs

La société applique les méthodes préconisées par le nouveau règlement ANC N°2014-03 du 05 juin 2014, modifiée par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 concernant les règles d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Principe de comptabilisation

Les productions audiovisuelles sont immobilisées à leurs coûts de production, y compris :

- les frais financiers encourus jusqu'à la fin de la production,
- la quote-part de frais généraux supportés par le producteur délégué le cas échéant, aux taux conformes aux usages.

La quote-part des coproducteurs vient en déduction de la valeur brute immobilisée.

Le compte 205 « immobilisations incorporelles - films et droits similaires » enregistre en fin de production le coût de l'œuvre par le crédit du compte 721 « production immobilisée ».

Lorsque la production n'est pas terminée à la clôture de l'exercice, les charges de production sont transférées au compte 232 « immobilisations en cours » en contrepartie du compte 721 « production immobilisée ».

Principe d'amortissement et de dépréciation

L'amortissement comptable doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement prioritaire généré par les subventions.

Le mode d'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

La méthode retenue par la société décrite ci-après permet ainsi de lier les revenus constatés lors des ventes primaires et secondaires avec la dépréciation économique des œuvres correspondantes.

Une éventuelle dépréciation est comptabilisée si la valeur nette comptable du catalogue est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par le catalogue pris dans son ensemble ou toute autre méthode reflétant la juste valeur.

Les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 1 à 5 ans.

Méthode d'amortissement

Les films sont amortis comptablement conformément à la méthode fiscale. Les amortissements fiscaux sont calculés compte tenu des règles fiscales définies par la Direction Générale des Impôts et par le Bulletin Officiel des contributions directes (instructions N° 4 D-1-87 du 6 juin 1987 et N° 4 D-2-97 du 2 mai 1997).

Les recettes à affecter à l'amortissement des œuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres œuvres.

Quelle que soit la méthode d'amortissement retenue, l'amortissement est au minimum égal à l'amortissement linéaire sur 3 ans à compter de la date du Visa ou du PAD.

Les droits acquis (dont les rachats de droits de SOFICA) sont amortis en linéaire sur 3 ans prorata temporis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de transport	4-5 ans
Agencements et aménagements des constructions	8-10 ans
Installations techniques	3-8 ans
Matériel de bureau et informatique	3-5 ans
Mobilier	3-10 ans

Les immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leurs acquisitions. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie liés aux locations immobilières.

Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale « Écarts de conversion actif ou passif ».

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement :

- des recettes primaires

*pour les œuvres audiovisuelles : à la date du Prêt à Diffuser (PAD) ou à défaut à la date de livraison des masters au diffuseur,

*pour les séries d'animation : c'est la date du PAD dernier épisode qui sera prise en compte,

*pour les œuvres cinématographiques : à la date du VISA d'exploitation,

- les revenus secondaires

*les revenus issus des produits dérivés,

*les recettes issues de l'exploitation du catalogue.

Subventions d'investissement et avances conditionnées

Il s'agit de subventions soit publiques, soit privées ou de SOFICA.

Ce sont des aides ou des financements pour lesquels la production peut avoir des engagements de remboursement dont les modalités sont précisées dans les contrats.

Lorsque l'œuvre est livrée, la subvention totale est comptabilisée en « subvention d'exploitation » et les SOFICA non adossées en autres produits.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :

Ils concernent essentiellement des emprunts relatifs aux financements des œuvres auprès des établissements de crédits.

Produits constatés d'avance :

Les sommes figurant à ce poste concernent essentiellement la vente de droit comptabilisée sur les films en cours. Ce compte est constitué de factures émises.

Crédit d'impôt :*Œuvres cinématographiques et audiovisuelles*

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code générale des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur les dépenses spécifiques de production. Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le CNC, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé sur les dépenses de l'année.

Au titre de la période le montant des crédits d'impôt s'élève à 644 840 euros.

Honoraire du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour cet exercice s'élève à 5040 euros au titre du contrôle des comptes.

Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

Engagement Hors bilan*Engagements donnés*

En dehors d'éventuels nantissements et/ou cessions de produits liés à des œuvres en cours de production (dans le cadre de crédits auto liquidatifs ou de lignes Dailly) au profit des établissements bancaires spécialisés dans le financement de l'audiovisuel, aucun engagement n'a été donné par la société.

Engagements reçus

Il s'agit notamment des sommes générées et non ordonnancées inscrites dans le compte de soutien financier du producteur au CNC

Le soutien financier est calculé par le CNC à partir des recettes d'exploitation des œuvres produites.

Fonds de soutien disponible automatique du CNC : **301 706 euros**

Engagement de retraite :

Compte tenu de l'âge des salariés et du caractère non significatif de ce passif social, aucune provision pour IDR n'est comptabilisée.

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	39 927 658		3 347 138
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	4 295		
Installations générales, agencements et divers	7 290		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 328		17 899
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	24 914		17 899
Participations et mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	92 888		
Total des immobilisations financières	92 888		3 365 037
TOTAL	40 045 469		3 365 037

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	350 000		42 924 806	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			4 295	
Installations générales, agencements et divers			7 290	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			31 228	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			42 813	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	74 888		18 000	
Total des immobilisations financières	74 888		18 000	
TOTAL	424 888		42 935 619	

EB

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	36 061 720,56	2 154 083,92		38 215 804,48
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 729	566		4 295
Inst. générales, agencements et divers	7 300			7 300
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	11 707	2 217		13 924
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	22 736	2 782		25 519
TOTAL	36 084 457	2 153 869		38 241 926

53

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles		452 597		452 597
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation		23 356		23 356
TOTAL		475 953		475 953
TOTAL GÉNÉRAL		475 953		475 953

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	18 000		18 000
Total de l'actif immobilisé	18 000		18 000
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	388 715	388 715	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	25 399	25 399	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	96 505	96 505	
Etat – Impôts sur les bénéfices	850 239	850 239	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	239 107	239 107	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés	1 198 770	1 198 770	
Débiteurs divers	3 663	3 663	
Total de l'actif circulant	2 802 398	2 802 398	
Charges constatées d'avance	18 265	18 265	
TOTAL	2 833 662	2 820 662	18 000

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	5 594 224	5 594 224		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 349 725	3 349 725		
Personnel et comptes rattachés	6 735	6 735		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 418	88 418		
Impôts sur les bénéfices	19 046	19 046		
Taxe sur la valeur ajoutée	63 886	63 886		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	557	557		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 010	5 010		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	31 860	31 860		
TOTAL	9 159 461	9 159 461		

EB

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	464 650
Dettes fiscales et sociales	37 275
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	14
TOTAL	501 938

EB

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan**Montant TTC**

Immobilisations financières

- Créances rattachées à des participations

- Autres immobilisations financières

Créances

- Créances clients et comptes rattachés

365 182

- Autres créances

dont avoirs à recevoir

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

TOTAL**365 182**

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	600			600	75
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	600			600	75

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires	600	75	100%
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

EB

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
CA sur projets non livrés		31 860
Loyers	18 265	

TOTAL	18 265	31 860
--------------	---------------	---------------





24TP0045229

HERMESIANE

Expertise comptable et commissariat aux comptes **TRIBUNAL de COMMERCE de PARIS**

25 JAN. 2024

G R E E F F

31 JUIN FILMS

**SAS au capital de 45.000 €
Siège social : 21 rue de Paradis
75010 PARIS**

RCS PARIS 434 582 870

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

EB

HERMESIANE

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de la Cour d'Appel de Paris

89 boulevard Haussmann 75008 Paris – Tel. 01 47 46 81 44

SAS au capital de 50 000 € - RCS Paris 332 725 506 – TVA FR67 332 725 506



HERMESIANE

Expert se comptable et commissariat aux comptes

31 JUIN FILMS
SAS au capital de 45 000 €
Siège social : 21 rue de Paradis
75010 PARIS
RCS PARIS 434 582 870

Aux Associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



HERMESIANE

Expertise comptable et commissariat aux comptes

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

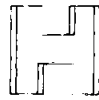
VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une



HERMESIANE

Expertise comptable et commissariat aux comptes

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 15 juin 2023
Société de commissaire aux comptes
SAS HERMESIANE
Le Président
Hrag SOUDJIAN



EB

BILAN ACTIF

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39 208 402	38 668 402	540 000	1 051 139
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 716 404		3 716 404	2 814 808
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 295	4 295		566
Autres immobilisations corporelles	38 518	21 224	17 294	1 612
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 000		18 000	92 888
Actif immobilisé	42 985 619	38 693 921	4 291 698	3 961 012
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	388 715		388 715	554 344
Autres créances	2 413 682	23 356	2 390 327	2 296 915
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Dont actions propres				
Disponibilités	5 640 030		5 640 030	6 182 356
Charges constatées d'avance	18 265		18 265	55 058
Actif circulant	8 460 692	23 356	8 437 336	9 088 672
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	51 443 311	38 717 276	12 729 034	



50

BILAN PASSIF

Passif		
Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	45 000	45 000
<i>Dont versé</i>	45 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 918	4 918
Ecarts de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	4 500	4 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
<i>Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours</i>		
Autres réserves	3 014 441	3 562 878
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 314	(262 437)
Subventions d'investissement	216 400	843 905
Provisions réglementées		
Capitaux propres	3 307 573	4 198 764
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	262 000	298 750
Autres fonds propres	262 000	298 750
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 594 224	5 495 733
Emprunts et dettes financières divers		1 496 478
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 349 725	429 287
Dettes fiscales et sociales	178 642	203 581
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 010	740 274
Produits constatés d'avance	31 860	186 818
Dettes	9 159 461	8 552 171
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	12 729 034	



COMPTE DE RESULTAT



COMPTES DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 704 159		1 704 159	10 623 481
Chiffre d'affaires net	1 704 159		1 704 159	10 623 481
Production stockée				
Production immobilisée			3 347 138	1 998 667
Subventions d'exploitation			872 269	1 295 548
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			27 790	23 021
Autres produits			220 557	441 559
Produits d'exploitation			6 171 912	14 382 276
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 095 619	1 039 356
Impôts, taxes et versements assimilés			52 756	88 027
Salaires et traitements			1 437 914	817 951
Charges sociales			681 094	310 738
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 156 866	12 113 038
Dotations aux provisions immobilisations			452 597	
Dotations aux provisions sur actif circulant			23 356	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			846 341	441 632
Charges d'exploitation			6 746 543	14 810 741
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(574 631)	(428 466)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			35 057	
Différences négatives de change				



EB

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	35 057	39 370
RÉSULTAT FINANCIER	(35 057)	(39 370)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(609 697)	(467 836)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 838	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	12 838	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(12 838)	
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		
Impôt sur les bénéfices	(644 840)	(205 399)
TOTAL DES PRODUITS	6 171 912	14 332 276
TOTAL DES CHARGES	6 149 598	14 644 713
BÉNÉFICE OU Perte	22 314	(262 437)



213

ANNEXE



EB

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice de la société, clos au 31/12/2022 d'une durée de 12 mois,
Sauf indication contraire, les montants indiqués dans l'annexe sont exprimés en euros.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et au compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits marquants de l'exercice

La société a livré un long métrage cette année

Evénements postérieurs à la clôture :

Néant

Changement de méthode d'évaluation comptable

Aucun changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode d'estimation comptable

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément au Règlement ANC 2014-03 de l'autorité des normes comptables à jour des règlements complémentaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des actifs

La société applique les méthodes préconisées par le nouveau règlement ANC N°2014-03 du 05 juin 2014, modifiée par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 concernant les règles d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Principe de comptabilisation

Les productions audiovisuelles sont immobilisées à leurs coûts de production, y compris :

- les frais financiers encourus jusqu'à la fin de la production,
- la quote-part de frais généraux supportés par le producteur délégué le cas échéant, aux taux conformes aux

*EB*

La quote-part des coproducteurs vient en déduction de la valeur brute immobilisée.

Le compte 205 « immobilisations incorporelles - films et droits similaires » enregistre en fin de production le coût de l'œuvre par le crédit du compte 721 « production immobilisée ».

Lorsque la production n'est pas terminée à la clôture de l'exercice, les charges de production sont transférées au compte 232 « immobilisations en cours » en contrepartie du compte 721 « production immobilisée ».

Principe d'amortissement et de dépréciation

L'amortissement comptable doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement prioritaire généré par les subventions.

Le mode d'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

La méthode retenue par la société décrite ci-après permet ainsi de lier les revenus constatés lors des ventes primaires et secondaires avec la dépréciation économique des œuvres correspondantes.

Une éventuelle dépréciation est comptabilisée si la valeur nette comptable du catalogue est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par le catalogue pris dans son ensemble ou toute autre méthode reflétant la juste valeur.

Les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 1 à 5 ans.

Méthode d'amortissement

Les films sont amortis comptablement conformément à la méthode fiscale. Les amortissements fiscaux sont calculés compte tenu des règles fiscales définies par la Direction Générale des Impôts et par le Bulletin Officiel des contributions directes (instructions N° 4 D-1-87 du 6 juin 1987 et N° 4 D-2-97 du 2 mai 1997).

Les recettes à affecter à l'amortissement des œuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres œuvres.

Quelle que soit la méthode d'amortissement retenue, l'amortissement est au minimum égal à l'amortissement linéaire sur 3 ans à compter de la date du Visa ou du PAD.

Les droits acquis (dont les rachats de droits de SOFICA) sont amortis en linéaire sur 3 ans prorata temporis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de transport	4-5 ans
Agencements et aménagements des constructions	8-10 ans
Installations techniques	3-8 ans
Matériel de bureau et informatique	3-5 ans
Mobilier	3-10 ans

Les immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leurs acquisitions. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie liés aux locations immobilières.

Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale « Écarts de conversion actif ou passif ».

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement :

- des recettes primaires

*pour les œuvres audiovisuelles : à la date du Prêt à Diffuser (PAD) ou à défaut à la date de livraison des masters au diffuseur,

*pour les séries d'animation : c'est la date du PAD dernier épisode qui sera prise en compte,

*pour les œuvres cinématographiques : à la date du VISA d'exploitation,

- les revenus secondaires

*les revenus issus des produits dérivés,

*les recettes issues de l'exploitation du catalogue.

Subventions d'investissement et avances conditionnées

Il s'agit de subventions soit publiques, soit privées ou de SOFICA.

Ce sont des aides ou des financements pour lesquels la production peut avoir des engagements de remboursement dont les modalités sont précisées dans les contrats.

Lorsque l'œuvre est livrée, la subvention totale est comptabilisée en « subvention d'exploitation » et les sommes adossées en autres produits.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :

Ils concernent essentiellement des emprunts relatifs aux financements des œuvres auprès des établissements de crédits.



BB

Produits constatés d'avance :

Les sommes figurant à ce poste concernent essentiellement la vente de droit comptabilisée sur les films en cours. Ce compte est constitué de factures émises.

Crédit d'impôt :*Œuvres cinématographiques et audiovisuelles*

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code générale des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur les dépenses spécifiques de production. Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le CNC, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé sur les dépenses de l'année.

Au titre de la période le montant des crédits d'impôt s'élève à 644 840 euros.

Honoraire du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour cet exercice s'élève à 5040..euros au titre du contrôle des comptes.

Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

Engagement Hors bilan*Engagements donnés*

En dehors d'éventuels nantissements et/ou cessions de produits liés à des œuvres en cours de production (dans le cadre de crédits auto liquidatifs ou de lignes Dailly) au profit des établissements bancaires spécialisés dans le financement de l'audiovisuel, aucun engagement n'a été donné par la société.

Engagements reçus

Il s'agit notamment des sommes générées et non ordonnancées inscrites dans le compte de soutien financier du producteur au CNC

Le soutien financier est calculé par le CNC à partir des recettes d'exploitation des œuvres produites.

Fonds de soutien disponible automatique du CNC : **301 706 euros**

Engagement de retraite :

Compte tenu de l'âge des salariés et du caractère non significatif de ce passif social, aucune provision pour IDR n'est comptabilisée.

*EB*

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	39 927 668		3 347 138
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	4 295		
Installations générales, agencements et divers	7 290		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 328		17 899
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	24 914		17 899
Participations et mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	92 888		(74 888)
Total des immobilisations financières	92 888		(74 888)
TOTAL	40 045 469		3 290 149

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	350 000		42 924 806	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			4 295	
Installations générales, agencements et divers			7 290	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			31 228	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			42 813	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			18 000	
Total des immobilisations financières			18 000	
TOTAL	350 000		42 835 619	



EB

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	36 061 720,56	2 154 083,92		38 215 804,48
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 729	566		4 295
Inst générales, agencements et divers	7 300			7 300
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	11 707	2 217		13 924
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	22 736	2 782		25 519
TOTAL	36 084 457	2 153 833		38 241 323



ES

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles		452 597		452 597
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation		23 356		
TOTAL		475 953		
TOTAL GÉNÉRAL		475 953		



EB

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	18 000		18 000
Total de l'actif immobilisé	18 000		18 000
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	388 715	388 715	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	25 399	25 399	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	96 505	96 505	
Etat – Impôts sur les bénéfices	850 239	850 239	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	239 107	239 107	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés	1 198 770	1 198 770	
Débiteurs divers	3 663	3 663	
Total de l'actif circulant	2 802 398	2 802 398	
Charges constatées d'avance	18 265	18 265	
TOTAL	2 833 662	2 820 662	18 000

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	5 594 224	5 594 224		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 349 725	3 349 725		
Personnel et comptes rattachés	6 735	6 735		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 418	88 418		
Impôts sur les bénéfices	19 046	19 046		
Taxe sur la valeur ajoutée	63 886	63 886		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	557	557		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 010	5 010		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	31 860	31 860		
TOTAL	9 159 461	9 159 461		



EB

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	464 650
Dettes fiscales et sociales	37 275
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	14
TOTAL	501 938



EB

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Montant TTC

Immobilisations financières

- Créances rattachées à des participations

- Autres immobilisations financières

Créances

- Créances clients et comptes rattachés

365 182

- Autres créances

dont avoirs à recevoir

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

TOTAL**365 182**

DB

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	600			600	75
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	600			600	75

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires	600	75	100%
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			



5/5

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
CA sur projets non livrés		31 860
Loyers	18 265	

TOTAL	18 265	31 860
--------------	---------------	---------------



VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Nature	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production de biens			
Production de services	1 704 159		1 704 159
TOTAL	1 704 159		1 704 159



EB

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel permanent	Personnel intermittent
Cadre		
Non cadre	1	
TOTAL		



EB



HERMESIANE

Expertise comptable et commissariat aux comptes

31 JUIN FILMS

**SAS au capital de 45.000 €
Siège social : 21 rue de Paradis
75010 PARIS**

RCS PARIS 434 582 870

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions règlementées**

Exercice clos le 31 décembre 2022

EB

HERMESIANE

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de la Cour d'Appel de Paris
89 boulevard Haussmann 75008 Paris – Tel. 01 47 46 81 44

SAS au capital de 50 000 € - RCS Paris 332 725 506 – TVA FR67 332 725 506

EB



HERMESIANE

Expertise comptable et commissariat aux comptes

31 JUIN FILMS
SAS au capital de 45 000 €
Siège social : 21 rue de Paradis
75010 PARIS
RCS PARIS 434 582 870

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Fait à Paris le 15 juin 2023
Société de commissaire aux comptes
SAS HERMESIANE
Le Président
Hrag SOUDJIAN

